

# Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement GCF Succursale France



Indice	Date	Modification
A	29/03/2022	Création

Emission	Vérification	Approbation
Lilas VIGIER Directeur QSE 17/05/2022	Ludovic CHIAPPINI Juriste 19/05/2022	Mathieu SACENDA Directeur Succursale France 29/05/2022

 Sans restriction

 Usage interne

 Diffusion restreinte

 Confidentiel

## SOMMAIRE

1. PREAMBULE .....	3
a. Objet.....	3
b. Documents et textes applicables .....	3
2. SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENT GCF (SME) .....	3
3. APPLICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENT GCF .....	4
a. Missions et responsabilités.....	4
b. Préparation du chantier .....	5
c. Animation quotidienne .....	6
d. Plan de veille .....	7
e. Gestion des écarts.....	7
f. Plan d'Actions.....	8
g. Indicateurs .....	8
h. Interfaces avec le Client .....	8
4. ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES.....	9
a. Risque de pollution eau / sol .....	9
b. Risque de pollution de l'air .....	11
c. Risque incendie .....	12
d. Risque de pollution lumineuse.....	13
e. Risque bruit .....	13
f. Respect des ressources en eau (superficielle et souterraine) .....	15
g. Spécificités environnementales (faune, flore, habitats naturels).....	15
5. PRODUITS DE DEPOSE ET DECHETS .....	15
6. BILAN CARBONE GCF SUCCURSALE FRANCE.....	17
7. ANNEXES .....	18
a. Fiche événements / remontées d'informations .....	18
b. Fiche KN1 environnement .....	18
c. Consignes de tri des déchets.....	18

## 1. PREAMBULE

### a. Objet

Ce document définit l'organisation et les dispositions prises en matière de respect de l'environnement pour le chantier de régénération de la ligne 415 000 entre Dinan et Lamballe, en accord avec la politique QSE interne. Ce document permet notamment de :

- ✓ Décrire les dispositions spécifiques mises en œuvre en matière de management de l'environnement (maîtrise des risques), au niveau de l'organisation, des moyens, de la répartition des responsabilités, ceci dans le respect des textes réglementaires et des exigences client ;
- ✓ Servir de référentiel pour permettre l'évaluation de l'application de la démarche sécurité au moyen de contrôles, audits sur le terrain.

Il est applicable à l'ensemble des prestations contractuelles. Les présentes exigences et les dispositions qui en découlent sont répercutées vers tous les acteurs : internes, fournisseurs et sous-traitants en fonction de leurs prestations.

### b. Documents et textes applicables

Ce document repose sur :

- ✓ La réglementation française et européenne en vigueur,
- ✓ La certification ISO 14001:2015 que GCF possède.

Il doit être complété en phase opérationnelle par :

- ✓ Des mesures prises pour maîtriser les risques généraux et les risques particuliers liés à la configuration du chantier ;
- ✓ Les moyens déployés en cas de pollution ;
- ✓ Le PIC (Plan d'Installation de Chantier).

## 2. SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENT GCF (SME)

GCF met l'environnement au cœur de ses process de production, en s'engageant notamment :

- ✓ À intégrer la protection de l'environnement dans les méthodes de travail et dans l'ensemble des décisions prises,
- ✓ À respecter et faire respecter les mesures définies dans ce document et lors de la phase de préparation des chantiers selon les configurations et particularités,
- ✓ À impliquer l'ensemble des parties prenantes de GCF dans cette démarche (personnel, sous-traitants, prestataires, client etc.),
- ✓ À piloter le SME au travers d'indicateurs pertinents,
- ✓ À communiquer les objectifs et résultats obtenus à l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ À intégrer les attentes client en matière d'environnement,
- ✓ À mettre en œuvre ce SOPAE et de s'assurer par tous les moyens de son application et de son efficacité ou de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger les écarts,
- ✓ À veiller à l'amélioration continue du système.

### 3. APPLICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENT GCF

#### a. Missions et responsabilités

L'ensemble du personnel (y compris sous-traitants) participe à son niveau à l'application des règles de préservation de l'environnement.

Le Directeur Travaux :

- ✓ Représente l'entreprise titulaire sur les lieux de travaux et auprès de la MOA et de la MOE,
- ✓ Est responsable des mesures HSE décidées et de leur application,
- ✓ Vérifie et participe à l'approbation des documents opérationnels.

Le Directeur QSE :

- ✓ Représente l'entreprise titulaire sur les lieux de travaux et auprès de la MOA et de la MOE,
- ✓ Est responsable de la définition du système de management environnement,
- ✓ Pilote son application par les représentants QSE du chantier,
- ✓ Vérifie et participe à l'approbation des documents opérationnels.

Le Conducteur de Travaux Principal :

- ✓ Définit les mesures et les dispositifs mis en œuvre sur le chantier dans un souci de protection de l'environnement,
- ✓ Est garant de la bonne exécution des travaux dans le respect des mesures environnementales (y compris les travaux réalisés par les sous-traitants),
- ✓ Assure l'interface avec la MOE lors des réunions de suivi chantier hebdomadaire,
- ✓ Détermine, avec la participation du Responsable QSE, le plan de contrôles et de veille,
- ✓ Etablit en relation avec le Responsable QSE, les procédures d'exécution et les fiches de contrôles associées nécessaires à la réalisation des travaux,
- ✓ Participe à l'élaboration et la mise en place du plan d'actions environnement.

Les Chefs de chantier (y compris sous-traitants) :

- ✓ Vérifient les mesures environnementales,
- ✓ Les font respecter à l'ensemble des membres de l'équipe,
- ✓ Nettoient avec leur équipe les accès et bords de voie quand cela est nécessaire,
- ✓ Détectent, informent le Conducteur de Travaux Principal et le RQSE des écarts environnement,
- ✓ Appliquent les actions correctives,
- ✓ S'assurent de l'application des mesures et des règles environnementales en vigueur,
- ✓ Participent aux accueils QSE et délivrent des briefings d'équipe quotidiennement en tenant compte des problématiques liées à la protection de l'environnement.

Le Responsable QSE :

- ✓ S'assure de la diffusion des documents dans leur version applicable,
- ✓ Supervise les contrôleurs et animateurs QSE,
- ✓ Tient à jour le plan de veille,
- ✓ S'assure que les procédures travaux respectent la réglementation en vigueur,
- ✓ Représente le groupement titulaire du contrat sur les lieux de travaux en matière de QSE ou lors de réunions d'avancement,
- ✓ Elabore et suit les tableaux de bord QSE,
- ✓ Analyse et/ou pilote les causes d'accidents / incidents environnementaux,
- ✓ Pilote les sous-traitants en matière QSE.

L'animateur QSE :

- ✓ Elabore, met à jour et s'assure de l'application des documents opérationnels,
- ✓ Participe à la préparation du chantier,
- ✓ Réalise les contrôles QSE,
- ✓ Réalise l'animation et les sensibilisations quotidiennes, y compris auprès des sous-traitants,
- ✓ Analyse et/ou pilote les causes d'accidents / incidents environnementaux,
- ✓ Suit les indicateurs et plans d'actions environnement,
- ✓ Suit la gestion des déchets (BSD notamment),
- ✓ Est l'interlocuteur privilégié de la MOA/MOE en matière d'environnement.

#### b. Préparation du chantier

Lors de la phase de préparation du chantier, puis tout au long des travaux, le Conducteur Travaux Principal assisté du service QSE met en œuvre les installations adéquates :

- ✓ Mise en place de big bag pour la récupération des matériaux de dépose au droit des activités les plus importantes,
- ✓ Installations de poubelles aux accès,
- ✓ Installations de bennes de tri de déchets au PC Travaux et en Bases Arrières,
- ✓ Mise en place de tapis absorbants sur les zones de maintenance,
- ✓ Mise à disposition de bacs de rétention pour l'intégralité des partenaires en BA,
- ✓ Distribution régulière de sacs poubelles aux équipes.

En phase préparatoire, les particularités du chantier en termes d'environnement sont aussi prises en compte. GCF a su démontrer, notamment sur le Marché Suite Rapide Lot 2 avec Transalp Renouvellement, sa capacité à travailler en zones fragiles et protégées : zones classées Natura 2000, ZNIEFF<sup>1</sup>, ICPE. Lorsqu'une espèce animale ou végétale se trouve dans les zones de travail, GCF met tout en œuvre pour que ses travaux aient le moins d'impact possible.

---

<sup>1</sup> Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

### c. Animation quotidienne

En début de chantier, l'ensemble du personnel reçoit un accueil complet contre élargement reprenant notamment les risques environnementaux, les mesures de prévention associées et les particularités du chantier.

Quotidiennement le Conducteur Travaux Principal, en collaboration avec le service QSE, trace et anime un briefing QSE / production à l'ensemble des Chefs de Chantier (RCE). Ce briefing permet de décrire la session de production à venir et ses particularités (phasage, outillage, matériel, mesures environnementales etc.). Ce briefing est redécliné par les RCE à toutes les équipes via le modèle ci-dessous :

<b>Briefing Journalier</b>	
Le : <input type="text"/> Chef de chantier :	
<b>OBJECTIF(S) DE LA PERIODE DE TRAVAIL</b>   	
<b>SECURITE</b>   	
<b>QUALITE</b>   	<b>ENVIRONNEMENT</b>   
<b>RETOUR SUR LA PERIODE DE TRAVAIL PRECEDENTE</b> (Bonne pratique, difficulté, presque-accident...)   	
<b>CAS D'URGENCE</b> <b>APPELEZ-LE :</b> 18 (Pompier) / 112 (Européen) 15 (Samu) PRS du jour : .....	<b>AUTRE</b>   

En fin de production quotidienne, ou en début de session de travail d'après, un débriefing est animé par les RCE auprès des équipes afin de tracer les Bonnes Pratiques et les dérives éventuelles constatées. Ces points sont ensuite partagés avec le Conducteur de Travaux Principal afin d'améliorer l'organisation et/ou pérenniser les Bonnes Pratiques.

Afin d'impliquer l'ensemble du personnel dans les actions de protection de l'environnement :

- ✓ Des causeries et des 1/4h QSE sont régulièrement animés. Les sujets seront choisis selon les actualités du chantier et les précurseurs remontés.
- ✓ Les salariés et intervenants extérieurs peuvent remonter des informations / événements par le biais d'une fiche (*jointe en annexe de ce document*).

Les indicateurs et le plan de veille sont suivis quotidiennement, les actions sont pilotées et leur avancement mis à jour régulièrement tout au long du chantier.

#### d. Plan de veille

GCF met en place un plan de veille annuel dont la périodicité des contrôles respecte le phasage travaux des chantiers. Ce plan de veille permet de planifier et tracer des contrôles de niveau 1 (KN1) par chantier élémentaire, y compris sur les activités menées par ses sous-traitants et prestataires. Ces KN1 sont de nature HSE en intégrant la sécurité du personnel, la sécurité des circulations et la protection de l'environnement. Le plan de veille permet notamment de :

- ✓ Vérifier le respect des règles de prévention,
- ✓ Détecter des dérives / écarts,
- ✓ Déceler les Bonnes Pratiques,
- ✓ Maintenir un dialogue permanent avec les équipes.

GCF suit aussi les plans de veille de l'ensemble de ses sous-traitants et vérifie que les écarts sont tracés, qu'une analyse est menée et qu'un plan d'actions est piloté.

Pour compléter sa veille, GCF pourra organiser des audits notamment pour :

- ✓ Vérifier l'efficacité de son management de la sécurité,
- ✓ Vérifier la conformité de ses sous-traitants par rapport aux exigences sécurité du projet.

Chaque KN1 est basé sur une échelle SAMI :

- ✓ Satisfaisant
- ✓ Acceptable
- ✓ Moyen
- ✓ Insuffisant

Cette échelle est facile à appréhender pour l'ensemble de nos salariés, ce qui facilite l'adhésion et la participation de tous. C'est aussi un mode de cotation très connu par notre client principal qu'est SNCF, ce qui favorise le partage et le « faire ensemble », notamment en cas de contrôles chantier communs. De plus GCF met en place une fiche de contrôle KN1 spécifique environnement (*jointe en annexe*).

#### e. Gestion des écarts

Tous les écarts détectés (par le biais d'audits, de KN1, de remontées terrain, de dérive des indicateurs) donnent lieu à une analyse pour déterminer :

- ✓ Les causes,
- ✓ Les récurrences éventuelles,
- ✓ Les actions correctives (avec pilotes et délais).

Les actions sont tracées et suivies dans un plan d'actions partagé avec l'ensemble des partenaires.

#### f. Plan d'Actions

Le Plan d'Actions est composé de plusieurs parties et permet de tracer l'intégralité des événements et sensibilisations animées du chantier.

Quatre parties le composent :

- ✓ Suivi des mesures de prévention, des écarts et des événements (y compris environnement) avec plan d'actions associé,
- ✓ Suivi des KN1 (activité contrôlée, note SAMI, actions associées),
- ✓ Suivi des sensibilisations, 1/4h, causeries animés (thèmes abordés, activités sensibilisées, nombre d'agents),
- ✓ Suivi des Accidents de Travail avec et sans arrêt (causes, typologie, actions correctives).

Ce Plan d'Actions est un plan général, permettant de suivre l'intégralité des thématiques QSE, et :

- ✓ D'obtenir un historique complet du chantier,
- ✓ De faciliter le REX en fin de chantier,
- ✓ De créer des indicateurs ciblés et des tableaux de bord,
- ✓ De déceler rapidement des éventuelles dérives et agir en conséquence.

#### g. Indicateurs

Afin de suivre la performance et l'efficacité des mesures de prévention et des actions environnement, GCF met en place plusieurs indicateurs :

- ✓ Consommation de carburant, eau, électricité ;
- ✓ Quantité de déchets / matériel de dépose triés par nature ;
- ✓ Taux de réalisation des KN par rapport au plan de veille ;
- ✓ Ratio entre le nombre d'actions planifiées et le nombre d'actions clôturées ;
- ✓ Nombre de pollutions accidentelles et de quantités déversées ;
- ✓ Pourcentage des déchets revalorisés / triés par rapport au total des déchets existants.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs et pourront être modifiés selon le déroulé et spécificités du projet / chantier.

#### h. Interfaces avec le Client

Dans sa démarche d'amélioration continue, GCF instaure une communication transparente et un travail collaboratif avec les représentants SNCF du chantier. Ce travail commun passe par :

- ✓ Des contrôles inopinés communs,
- ✓ Une préparation conjointe de la réunion hebdomadaire,
- ✓ Débriefings quotidiens des sessions de travail,
- ✓ L'instauration de groupes de travail si nécessaire et selon incidents du chantier.

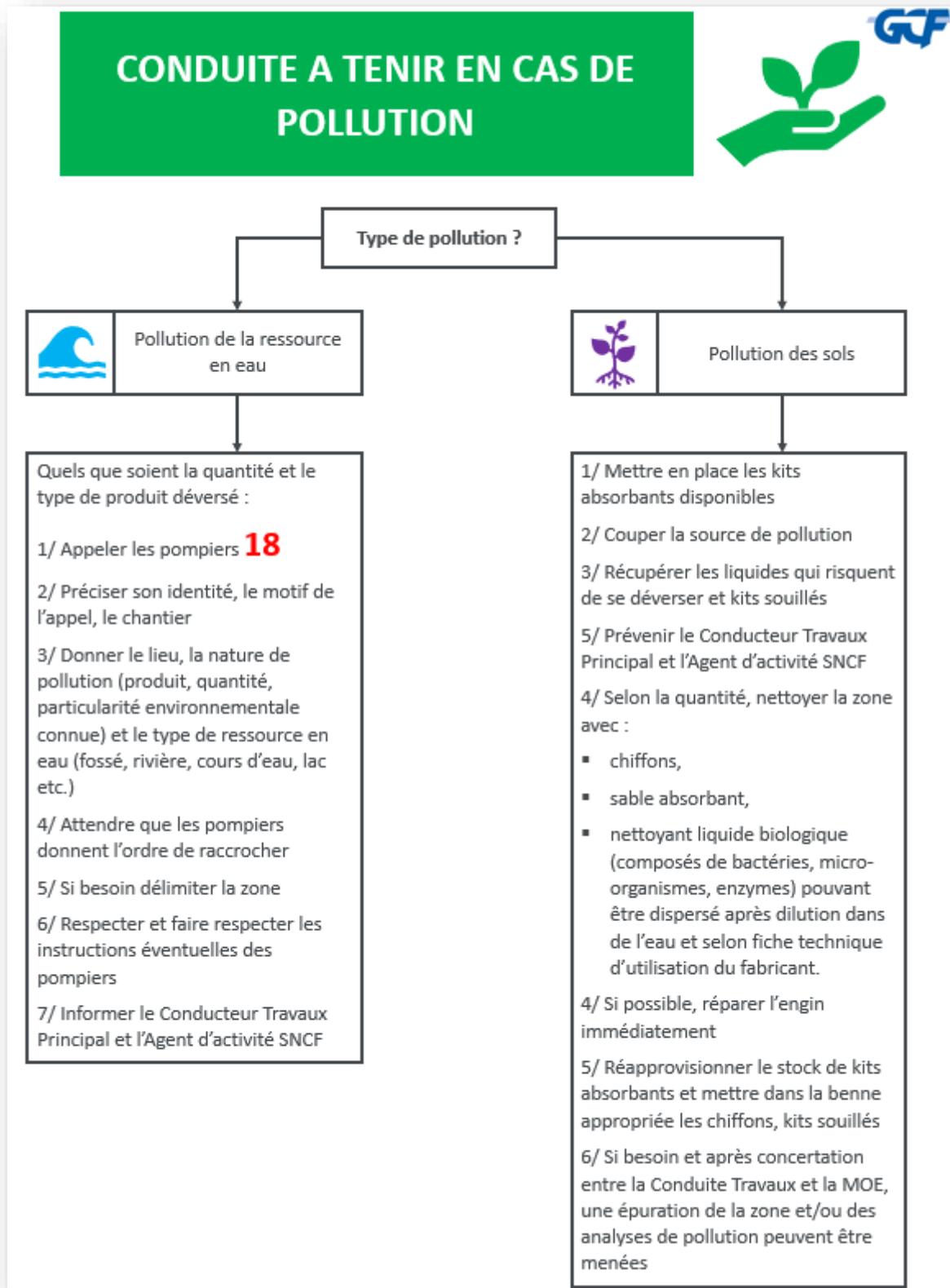
## 4. ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES

### a. Risque de pollution eau / sol

L'analyse de risques montre que les pollutions eau / sol peuvent survenir de manière accidentelle lors de plusieurs activités :

Activités	Dommages	Mesures de prévention
Plein des engins	Fuites GNR / incendie	<p>GCF fait appel à un prestataire extérieur respectant la réglementation en vigueur (ADR) concernant le transport de Matières Dangereuses (ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)</p> <p>Les camions citernes sont donc tous identifiés par un numéro de code danger et un numéro ONU, possèdent un double fond et le nombre et le type d'extincteurs adéquats et en bon état</p> <p>Le prestataire est de plus formé aux risques ferroviaires et est systématiquement accompagné par un sachant GCF ; les pleins s'effectuent hors ZD, ou sous couvert d'une Autorisation de Travail en BA, sur des voies non électrifiées, avec un pistolet anti-goutte et l'installation de tapis absorbants sur la zone</p>
Entretien des engins	Fuites	<p>L'entretien se fait si possible hors zone inondable, sur des aires prévues et désignées avec l'accord du maître d'œuvre</p> <p>Les zones sont protégées par des tapis absorbants remplacés dès que nécessaire</p> <p>Une attention particulière est effectuée sur l'impact environnemental des produits type huile achetés : les huiles biodégradables sont privilégiées</p>
Stockage de produits (huiles, ADBLue, kits de soudure, GNR, essence etc.)	Fuites ; mélange aux eaux pluviales	<p>Des bacs de rétention fermés avec un volume adapté sont utilisés pour le stockage des produits nécessaires à la maintenance des engins</p> <p>Les FDS (Fiches de Données de Sécurité) sont à jour et disponibles : les conditions de stockage sont respectées</p>
Engins de chantier en travail	Fuites huiles, GNR, essence en cas de panne, ruptures flexibles etc.	<p>Les engins font l'objet d'une maintenance préventive limitant le risque de pannes ou de ruptures flexibles</p> <p>Chaque engin possède un kit anti-pollution (textiles absorbants + combinaison et gants) permettant de nettoyer les pollutions accidentelles</p>
Installations sanitaires et réfectoires	Déversement d'eaux souillées	Les eaux sont canalisées et stockées puis récupérées par des entreprises spécialisées

En cas de pollution, l'ensemble des intervenants sont informés de la procédure à tenir ci-dessous :



## b. Risque de pollution de l'air

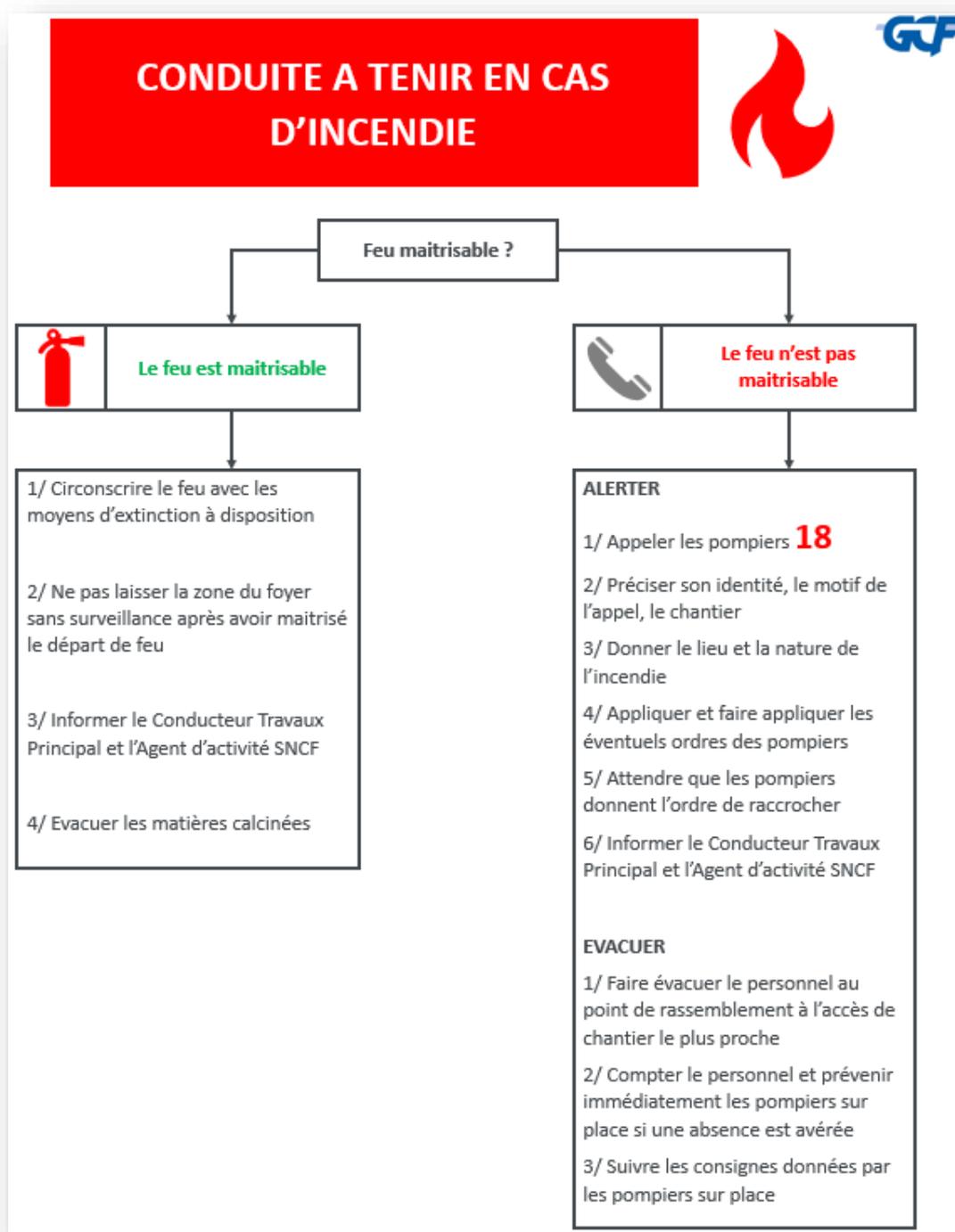
Les pollutions de l'air peuvent survenir lors :

Activités	Dommmages	Mesures de prévention
Fonctionnement des engins et Véhicules chantier	Emission de gaz d'échappement	<p>Les engins font l'objet d'une maintenance préventive limitant les émissions ; ils sont pourvus de filtres régulièrement changés</p> <p>Des locomotives équipées d'un système de « stop &amp; start » peuvent être utilisées</p>
<p>Circulation de véhicules en BA (voies de circulation non bétonnées, non goudronnées)</p> <p>Travail de la dégarnisseuse</p> <p>Ballastage mécanisé par wagons</p>	Emission de poussières	<p>La vitesse de circulation des véhicules en BA est limitée, un arrosage préventif pourra être fait pour limiter les nuages de poussières La consigne d'arrêt moteur est donnée, un système de bâchage est mis en place lors du transport</p> <p>Installation d'une station d'arrosage des TTx en BA avant acheminement sur chantier et arrosage du stock de ballast</p> <p>La dégarnisseuse possède un système d'arrosage pour limiter la poussière en phase travail</p>

### c. Risque incendie

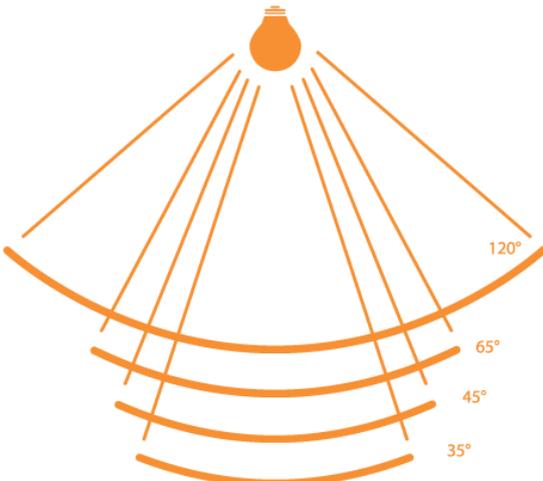
Pour limiter le risque incendie, plusieurs mesures de prévention sont mises en place :

- ✓ Les engins font l'objet d'une maintenance préventive
- ✓ Les travaux par points chauds sont soumis à permis feu (tenues ignifugées, extincteurs, bâche anti-feu, règles de tronçonnage pour limiter les étincelles)
- ✓ Tous les engins possèdent à minima un extincteur
- ✓ Les extincteurs sont vérifiés et contrôlés périodiquement selon la réglementation
- ✓ Le personnel est sensibilisé à chaque chantier au risque incendie
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie est suivie par l'ensemble du personnel, intégrée dans les PPSPS de chaque entreprise et réexpliquée à chaque accueil chantier :



#### d. Risque de pollution lumineuse

Les activités chantier peuvent entrainer des émissions lumineuses fortes :

Activités	Domages	Mesures de prévention
Fonctionnement des engins – éclairage des zones de travail	<p>Gène des riverains</p> <p>Extinction des insectes</p> <p>Perturbation des trajectoires de migration d'oiseaux</p> <p>Perturbation des milieux aquatiques</p>	<p>L'éclairage des TTx est primordiale pour la sécurité des opérateurs il est donc difficile de diminuer l'intensité. Cependant les TTx étant mobiles l'impact sur une zone précise reste faible.</p> <p>Si la maintenance en BA se fait de nuit, l'éclairage doit respecter alors plusieurs conditions :</p> <p>Lumière jaune-orange (moins attractive pour les insectes que les éclairages bleus se rapprochant des ultra-violets), avec une isolation en verre non éblouissant, dirigée vers le sol avec un cône de 45°</p>  <p>Consigne donnée à l'ensemble des intervenants : éviter au maximum d'éclairer directement et de manière permanente les surfaces en eau</p>

#### e. Risque bruit

Le bruit est un risque qui peut causer des dommages irréversibles. Il est donc pris au sérieux par GCF au travers de mesures de prévention pour le personnel et les riverains / usagés à proximité des zones de chantier. De manière générale les travaux se feront donc dans une tranche horaire adaptée (sauf dérogation accordée par le maître d'œuvre) et la réglementation en vigueur est strictement respectée :

- ✓ Ambiance sonore < 80 dB ou crête < à 135 dB
  - Evaluation du risque*
  - Suppression ou réduction du bruit*
  
- ✓  $80 \text{ dB} \leq \text{ambiance sonore} < 85 \text{ dB}$  ou  $135 \text{ dB} \leq \text{crête} < 137 \text{ dB}$ 
  - Evaluation du risque*
  - Suppression ou réduction du bruit*
  - Mise à disposition d'EPICB<sup>1</sup>*
  - Information et formation des travailleurs sur les risques, les résultats de l'évaluation et les mesures de prévention*
  - Examen audiométrique préventif proposé*

<sup>1</sup> Equipement de Protection Individuelle Contre le Bruit

- ✓ 85 dB ≤ ambiance sonore < 87 dB ou 137 dB ≤ crête < 140 dB

*Evaluation du risque*

*Suppression ou réduction du bruit*

*Information et formation des travailleurs sur les risques, les résultats de l'évaluation et les mesures de prévention*

*Mise en œuvre d'un programme de mesures de réduction d'exposition au bruit*

*Signalisation des endroits concernés et limitation d'accès*

*EPICB obligatoires*

*Examen audiométrique – surveillance médicale renforcée*

- ✓ Ambiance sonore ≥ 87 dB ou crête ≥ 140 dB

*Evaluation du risque*

*Information et formation des travailleurs sur les risques, les résultats de l'évaluation et les mesures de prévention*

*Adoption immédiate de mesures de réduction du bruit*

*Identification des causes de l'exposition excessive et adaptation des mesures de protection*

Les sources de bruit identifiées et les mesures de prévention associées sont les suivantes :

Sources de bruit	Mesures de prévention
Fonctionnement des engins / des groupes électrogènes / TTx / BML	<p>Les constructeurs procèdent à des mesures de bruit de leur matériel, ces mesures sont référencées dans la documentation constructeur et permettent à GCF de mettre en place des mesures de prévention pour le personnel (EPICB notamment) et une organisation chantier limitant le bruit (utilisation de système « stop &amp; start » sur les locos par exemple)</p> <p>GCF mènera des mesures de bruit complémentaires en cas de doute afin d'affiner les mesures mises en place</p>
Arrivées et départs des équipes aux accès – dépose et rangement du matériel	Lors de l'attente des voies en milieu fortement urbanisé et/ou de nuit, le personnel a pour consigne de se regrouper à l'écart des habitations, de couper les moteurs, de limiter le niveau sonore de toute source de bruit
Travail sous annonce	<p>L'utilisation des trompes et du système d'annonce autoprowa nécessite de prendre des arrêtés bruit par le maître d'œuvre</p> <p>Les EPICB fournies permettent de protéger le personnel des crêtes de bruit dangereuses et de diminuer l'ambiance sonore sans pour autant couvrir les signaux d'annonce</p>

#### f. Respect des ressources en eau (superficielle et souterraine)

Afin de respecter ces ressources, aucun captage d'eau n'est effectué et tout déversement (produit chimique, eaux usées) est strictement interdit. Les travaux nécessitant d'intervenir sur les fossés, les collecteurs drainants et les tranchées sont confiés à des entreprises spécialisées.

Afin d'éviter toute fuite et pollution, GCF s'assure de :

- ✓ La mise en place d'une maintenance préventive permettant de diminuer drastiquement les casses et fuites de flexibles ;
- ✓ La mise en place des activités d'entretien engins sur des zones préférentiellement hors inondable ;
- ✓ La mise en protection des zones d'entretien par tapis absorbants ;
- ✓ Le stockage des produits chimiques sur bacs de rétention fermés ;
- ✓ Respect de la réglementation ADR par le prestataire en charge du plein des engins ;
- ✓ Respect des Bonnes Pratiques lors du plein du petit matériel chantier (type tronçonneuses) en utilisant notamment un entonnoir.

Enfin, si une pollution a lieu, chaque intervenant est informé de la conduite à tenir (voir précédemment dans ce document).

#### g. Spécificités environnementales (faune, flore, habitats naturels)

Chaque nouveau chantier doit conduire à une analyse des risques environnementaux selon la configuration et les spécificités. GCF peut alors mettre en place des mesures complémentaires permettant de répondre à ces spécificités, par exemple :

- ✓ Adaptation du planning travaux,
- ✓ Balisage des zones protégées,
- ✓ Choix des zones de dévissage en cohérence avec les spécificités chantier,
- ✓ Etc.

## 5. PRODUITS DE DEPOSE ET DECHETS

Les déchets générés par les travaux et par la présence de personnel en emprises ferroviaires peuvent être la cause la plus visible de pollution. Pour y répondre GCF met en place et impose à l'ensemble de ses partenaires un tri des déchets, repris dans les consignes de tri des déchets *jointes en annexe de ce SOPAE*. Cette procédure explicite selon le type de déchet (y compris les déchets de soudure) la benne à utiliser. Le service QSE veillera par KN1 à la bonne application de ces mesures par l'ensemble du personnel. Les déchets triés sont ensuite récupérés et traités par une entreprise spécialisée.

Selon la réglementation en vigueur, GCF se doit de quantifier, tracer et suivre l'ensemble des matériaux déposés (type rails, métaux ferreux, butées et semelles) et les déchets générés par les travaux. Tous les produits de dépose sont suivis quotidiennement en Base Arrière, les quantités et le type de matériaux sont répertoriés dans un registre chantier des produits de dépose et reportés dans un outil de suivi mis à disposition par le maître d'œuvre.

GCF met en place pour chaque chantier un SOGED<sup>1</sup> composé :

- ✓ D'une présentation générale du chantier,
- ✓ D'au moins un correspondant environnement / déchet,
- ✓ D'un PIC<sup>2</sup> des bennes de tri et du type de déchets par Base Arrière,
- ✓ D'un tableau de suivi des matériaux de dépose et de déchets (voir pour exemple le tableau ci-dessous).

<sup>1</sup> Schéma d'Organisation et de GEstion des Déchets de chantier

<sup>2</sup> Plan d'Installation Chantier

Il est associé au plan d'actions environnement chantier pour avoir une vision d'ensemble du chantier d'un point de vue environnement :

- ✓ Ecart environnement constatés
- ✓ Actions correctives mises en place
- ✓ Sensibilisations / briefing environnement animés auprès du personnel

Type de déchets	Quantité	Filière d'élimination	Type de traitement	Moyens utilisés	Justificatifs
<i>Nature des déchets / matériaux de dépose</i>	<i>Quantité en m<sup>3</sup></i>	<i>Coordonnées des filières</i>	<i>Le devenir des déchets / type de revalorisation, réutilisation</i>	<i>Matériel utilisé</i>	<i>Justificatif du traitement</i>
...	...	...	...	...	...

Tableau type de suivi

Les déchets dits dangereux (exemple : huiles usagées) sont suivis (BSDD<sup>1</sup>) et traités par des filières spécialisées comme l'exige la réglementation. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'utilisation de l'outil en ligne [Trackdéchets | La traçabilité des déchets en toute sécurité \(beta.gouv.fr\)](#) est rendu obligatoire par le décret 2021-321 du 25 mars 2021. GCF utilise cet outil afin de permettre la traçabilité des déchets et assurer ainsi le partage d'informations entre les différents acteurs (producteur de déchets, collecteur, transporteur, entreprise de traitement etc.). En effet l'interface permet 4 fonctionnalités :

- ✓ Editer et transmettre un bordereau,
- ✓ Signer l'enlèvement en dématérialisé,
- ✓ Suivre l'état de ses déchets en temps réel,
- ✓ Exporter le registre des déchets.

<sup>1</sup> Bordeaux de Suivi des Déchets Dangereux

## 6. BILAN CARBONE GCF SUCCURSALE FRANCE

GCF s'engage à calculer son Bilan Carbone à partir de 2022 et mettre en place un plan d'actions suite aux impacts carbone les plus importants. GCF souhaite s'appuyer notamment sur les recommandations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), sur la base de données et les documents suivants :

- ✓ « *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre* » conformément à l'article L.229-25 du Code de l'Environnement – version du 4 octobre 2016 (document du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
- ✓ Base Carbone® de l'ADEME
- ✓ « *Méthode QuantiGES – quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions* » - guide méthodologique ADEME 3<sup>ème</sup> version
- ✓ « *ISO 14064-1:2018 Gaz à effet de serre – partie 1 : spécification et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre* »

Deux approches peuvent être choisies pour effectuer un Bilan Carbone :

- ✓ Approche « part de capital » → l'organisation consolide les émissions des installations à hauteur de sa prise de participation dans ces dernières
- ✓ Approche « contrôle »
  - contrôle financier → l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier
  - ou contrôle opérationnel → l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle

Et trois scopes sont existants :

1. Émissions directes des combustibles
2. Émissions indirectes – énergie
3. Autres émissions indirectes

Selon l'article 75 de la loi Grenelle II et le Code de l'Environnement, seuls les scopes 1 et 2 sont obligatoires pour l'établissement d'un BEGES. Mais selon l'approche choisie, certains postes d'émissions ne seront pas comptabilisés dans le même scope.

Exemple : Un véhicule de location n'appartient pas à l'entreprise mais est contrôlé par elle. Dans le cas d'une approche « part de capital » les émissions de ce véhicule seront comptabilisées dans le SCOPE 3 (donc pas visible dans le BEGES). Dans le cas d'une approche « contrôle » ses émissions seront comptabilisés dans le SCOPE 1.

GCF Succursale France souhaite établir son Bilan Carbone sur les 3 scopes avec une approche « contrôle opérationnel ».

## 7. ANNEXES

### a. Fiche événements / remontées d'informations

Voir la fiche jointe au dossier RSE

### b. Fiche KN1 environnement

Voir la fiche jointe au dossier RSE

### c. Consignes de tri des déchets

Voir la procédure jointe au dossier RSE